

FICHE TRANSPORTS

Réseaux RTM

La Métropole Aix-Marseille-Provence met à disposition des établissements scolaires de Marseille, une dotation de titres solos collectivités sur le réseau RTM à utiliser lors de déplacements scolaires

Pour plus d'infos :

<https://www.rtm.fr/tickets-deplacements-scolaires>

Transports par car pour des sorties éducatives

Les écoles peuvent utiliser la dotation « Action pédagogique » d'un montant annuel de 250€ par école auquel se rajoute 250€ par classe. Cette dotation est versée sur le compte de la coopérative scolaire.

Pour utiliser cette dotation, il convient de remplir le formulaire et de joindre un devis indiquant les dates et les lieux de sorties.

Une fois la sortie effectuée, un justificatif devra être adressée à la Caisse des écoles.

Transports par car dans le cadre des parcours éducatifs

Lorsque le déplacement via le réseau RTM n'est pas possible du fait de l'isolement de certaines écoles ou de la complexité d'accès de certaines structures, le coût du car est pris en charge par la Caisse des écoles.

Transports dans le cadre de la pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS)

Certaines écoles sont amenées, dans le cadre de l'EPS, à se déplacer via le réseau RTM ou par car pour se rendre sur les structures sportives.

Les transports sont pris en charge par le Services des Politiques Éducatives de la Ville de Marseille.